Concrétiser un projet de construction intégrant la terre crue

Prescription, planification et suivi de chantier

17 > 19 mars 2026

Les qualités de confort, la dimension sensible et esthétique, ainsi que les performances environnementales de la terre crue suscitent un intérêt croissant dans la conception architecturale. Aussi, concevoir des architectures avec des matériaux et des techniques de construction en terre crue s'impose aujourd'hui comme une évidence face aux enjeux environnementaux et sociétaux contemporains.
Longtemps ancrées dans l'architecture vernaculaire, ces techniques doivent désormais trouver leur place dans un cadre réglementaire et culturel en mutation. Les équipes de maîtrise d'œuvre sont ainsi amenées à réapprendre à concevoir à partir des spécificités et des contraintes propres à ce matériau.

La formation de perfectionnement *Concrétiser un projet de construction intégrant la terre crue - Prescription, planification et suivi de chantier* s'adresse aux professionnels de la conception et gestion de projet souhaitant renforcer leurs compétences techniques et méthodologiques autour de la mise en œuvre de la terre crue. Elle permet aux apprenants d'acquérir les outils nécessaires pour concevoir, pré-dimensionner des éléments, dessiner les détails techniques et suivre la réalisation d'ouvrage en terre crue. Ils d'approfondiront leur compréhension des enjeux techniques, économiques et réglementaires associés à la mise en œuvre de la terre crue dans un projet de construction.

Aptitudes visées

_ Justifier l'utilisation d'une technique non courante dans un projet architectural

_ Établir une stratégie structurelle et prédimensionner des éléments en terre crue

_ Détailler les systèmes constructifs et les compositions de parois d'un projet de construction neuve ou de rénovation intégrant de la terre crue

_ Concevoir, dessiner un détail en terre crue et décrire ses interfaces

_ Décrire, estimer et allotir la terre crue en vue de la rédaction des pièces écrites

_ Anticiper le phasage d'un projet intégrant des techniques de terre crue puis suivre et contrôler sa bonne exécution

_ Gérer l'usure et prévenir les pathologies des éléments et structures en terre crue

Programme

_ Prescription : enjeux et spécificités techniques, économiques et normatives

_ Systèmes et détails constructifs : stratégie, conception, prédimensionnement, dessin, notices

_ Planification et suivi de chantier : phasage, interfaces entre les différents corps d'état, contrôle et qualité d'exécution

Formation de perfectionnement

Type d'action de formation

Développement des compétences

Informations pratiques

Format : Présentiel
Lieu : ENSA Grenoble
Durée : 21 heures
Tarif : 1 500€ net de TVA
Nombre de participants : 16 personnes
Formateurs référents : amàco et ENSAG - AE&CC - CRAterre

Publics

Architectes, économistes de la construction, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques, conducteurs de travaux et chefs de chantier

Prérequis*

Avoir suivi la formation *Intégrer la terre crue dans un projet de construction* ou équivalent (autre formation, expériences professionnelles, etc.) et être capable de citer les différentes techniques de construction en terre, de décrire leur mise en œuvre et d'en donner les caractéristiques principales dans le but d'argumenter leur utilisation dans un projet contemporain

Inscription

Jusqu'à 7 jours avant le début de la formation dans la limite des places disponibles

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Modalités de prise en charge

Code ROME : F1101, F1103, F1104, F1106, F1107, F1606, F1704, I1101, I1203, F2111
Formacode ® : 22211, 22212, 22301, 22335, 45009
NSF : 230, 233, 233V

_ En fonction de votre statut professionnel : OPCO, France Travail, Fonds pour professions libérales (FIFPL, FAFIEC, etc…)

s'inscrire

Formations de perfectionnement

Les formations de perfectionnement prolongent la formation *Intégrer la terre crue dans un projet de construction* et permettent d'approfondir des notions ciblées pour renforcer vos compétences et votre autonomie.

10 % de réduction sur une formation de perfectionnement suivie la même année que Intégrer la terre crue dans un projet de construction par la même personne.

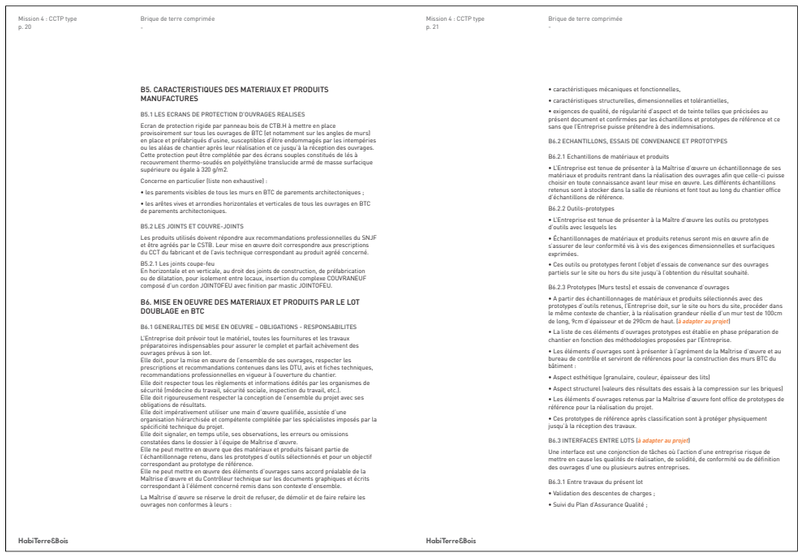

Mission 4 : CCTP type
p. 20

Brique de terre comprimée

B5. CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

B5.1 LES ECRANS DE PROTECTION D'OUVRAGES REALISES

Ecran de protection rigide par panneau bois de CTB.H à mettre en place provisoirement sur tous les ouvrages de BTC (et notamment sur les angles de murs) en place et préfabriqués d'usine, susceptibles d'être endommagés par les intempéries ou les aléas de chantier après leur réalisation et ce jusqu'à la réception des ouvrages. Cette protection peut être complétée par des écrans souples constitués de lés à recouvrement thermo-soudés en polyéthylène translucide armé de masse surfacique supérieure ou égale à 320 g/m2.

Concerne en particulier (liste non exhaustive) :

• les parements visibles de tous les murs en BTC de parements architectoniques ;

• les arêtes vives et arrondies horizontales et verticales de tous les ouvrages en BTC de parements architectoniques.

B5.2 LES JOINTS ET COUVRE-JOINTS

Les produits utilisés doivent répondre aux recommandations professionnelles du SNJF et être agréés par le CSTB. Leur mise en œuvre doit correspondre aux prescriptions du CCT du fabricant et de l'avis technique correspondant au produit agréé concerné.

B5.2.1 Les joints coupe-feu
En horizontale et en verticale, au droit des joints de construction, de préfabrication ou de dilatation, pour isolement entre locaux, insertion du complexe COUVRANEUF composé d'un cordon JOINTOFEU avec finition par mastic JOINTOFEU.

B6. MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX ET PRODUITS PAR LE LOT DOUBLAGE en BTC

B6.1 GENERALITES DE MISE EN OEUVRE – OBLIGATIONS – RESPONSABILITES

L'Entreprise doit prévoir tout le matériel, toutes les fournitures et les travaux préparatoires indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages prévus à son lot.
Elle doit, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses ouvrages, respecter les prescriptions et recommandations contenues dans les DTU, avis et fiches techniques, recommandations professionnelles en vigueur à l'ouverture du chantier.
Elle doit respecter tous les règlements et informations édités par les organismes de sécurité (médecine du travail, sécurité sociale, inspection du travail, etc.).
Elle doit rigoureusement respecter la conception de l'ensemble du projet avec ses obligations de résultats.
Elle doit impérativement utiliser une main d'œuvre qualifiée, assistée d'une organisation hiérarchisée et complétée complétée par les spécialistes imposés par la spécificité technique du projet.
Elle doit signaler, en temps utile, ses observations, les erreurs ou omissions constatées dans le dossier à l'équipe de Maîtrise d'œuvre.
Elle ne peut mettre en œuvre que des matériaux et produits faisant partie de l'échantillonnage retenu, dans les prototypes d'outils sélectionnés et pour un objectif correspondant au prototype de référence.
Elle ne peut mettre en œuvre des éléments d'ouvrages sans accord préalable de la Maîtrise d'œuvre et du Contrôleur technique sur les documents graphiques et écrits correspondant à l'élément concerné remis dans son contexte d'ensemble.

La Maîtrise d'œuvre se réserve le droit de refuser, de démolir et de faire refaire les ouvrages non conformes à leurs :

HabiTerre&Bois

Mission 4 : CCTP type
p. 21

Brique de terre comprimée

• caractéristiques mécaniques et fonctionnelles,

• caractéristiques structurelles, dimensionnelles et tolérantielles,

• exigences de qualité, de régularité d'aspect et de teinte telles que précisées au présent document et confirmées par les échantillons et prototypes de référence et ce sans que l'Entreprise puisse prétendre à des indemnisations.

B6.2 ECHANTILLONS, ESSAIS DE CONVENANCE ET PROTOTYPES

B6.2.1 Échantillons de matériaux et produits

• L'Entreprise est tenue de présenter à la Maîtrise d'œuvre un échantillonnage de ses matériaux et produits rentrant dans la réalisation des ouvrages afin que celle-ci puisse choisir en toute connaissance avant leur mise en œuvre. Les différents échantillons retenus sont à stocker dans la salle de réunions et font tout au long du chantier office d'échantillons de référence.

B6.2.2 Outils-prototypes

• L'Entreprise est tenue de présenter à la Maître d'œuvre les outils ou prototypes d'outils avec lesquels les

• Échantillonnages de matériaux et produits retenus seront mis en œuvre afin de s'assurer de leur conformité vis à vis des exigences dimensionnelles et surfaciques exprimées.

• Ces outils ou prototypes feront l'objet d'essais de convenance sur des ouvrages partiels sur le site ou hors du site jusqu'à l'obtention du résultat souhaité.

B6.2.3 Prototypes (Murs tests) et essais de convenance d'ouvrages

• A partir des échantillonnages de matériaux et produits sélectionnés avec des prototypes d'outils retenus, l'Entreprise doit, sur le site ou hors du site, procéder dans le même contexte de chantier, à la réalisation grandeur réelle d'un mur test de 100cm de long, 9cm d'épaisseur et de 295cm de haut. (*à adapter au projet*)

• La liste de ces éléments d'ouvrages prototypes est établie en phase préparation de chantier en fonction des méthodologies proposées par l'Entreprise.

• Les éléments d'ouvrages sont à présenter à l'agrément de la Maîtrise d'œuvre et au bureau de contrôle et serviront de références pour la construction des murs BTC du bâtiment.

• Aspect esthétique (granulaire, couleur, épaisseur des lits)

• Aspect structurel (valeurs des résultats des essais à la compression sur les briques)

• Les éléments d'ouvrages retenus par la Maîtrise d'œuvre font office de prototypes de référence pour la réalisation du projet.

• Ces prototypes de référence après classification sont à protéger physiquement jusqu'à la réception des travaux.

B6.3 INTERFACES ENTRE LOTS (*à adapter au projet*)

Une interface est une conjonction de tâches où l'action d'une entreprise risque de mettre en cause les qualités de réalisation, de solidité, de conformité ou de définition des ouvrages d'une ou plusieurs autres entreprises.

B6.3.1 Entre travaux du présent lot

• Validation des descentes de charges ;

• Suivi du Plan d'Assurance Qualité ;

HabiTerre&Bois

Modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique adopte une approche participative, créative et expérimentale, de la matière à l'architecture, avec :
_ apports théoriques ;
_ exercices pratiques ;
_ études de cas et retours d'expérience.

Modalités de suivi

_ Questionnaires de positionnement
_ Questionnaire de satisfaction
_ Questionnaire à froid

Modalités d'évaluation

Évaluation basée sur un questionnaire permettant d'apprécier le degré d'acquisition des aptitudes visées

Données statistiques

Nouvelle formation

Partenaires de formation

Contact

Les Grands Ateliers Innovation Architecture
NDA n°84 38 0698238
-
96 boulevard de Villefontaine
38090 Villefontaine
Téléphone : 04 74 96 88 70
Mail : info@lesgrandsateliers.fr

**Les prérequis sont vérifiés par un entretien individuel en amont de la formation*